

Réforme des finances publiques du budget participatif et évaluation dans les Entités Territoriales Décentralisées : Cas de la Mairie de Goma de 2011 à 2020

Par UKAMILIFU MUBI Charles

Chef de Travaux et Chercheur en Comptabilité

Domaine : Sciences économiques et de gestion

Option : Comptabilité, Contrôle et Audit

ISC-GOMA, RDC

Résumé : Ce sujet porte sur l'évaluation de la Réforme des Finances publiques du Budget Participatif des ETD, dans le souci d'approfondir notre connaissance dans les Finances publiques de notre pays ; particulièrement dans celles des Entités Territoriales Décentralisées afin de déterminer la tendance générale de l'évolution des recettes réalisées, dépenses engagées et des dépenses d'investissement avant et avec la réforme d'abord ensuite analyser les variations sur les moyennes des recettes, dépenses et les dépenses d'investissement et enfin tester les hypothèses par le test d'égalité des espérances.

Mots clés : Entité territoriale décentralisée, Réforme, les finances publiques, Rendement, budget participatif

Abstract : This topic focuses on the evaluation of the Public Finance Reform of the Participatory Budget of the Decentralized Territorial Entities (ETD), with the aim of deepening our knowledge of our country's public finances, particularly those of the Decentralized Territorial Entities (DTE), in order to determine the general trend in the evolution of revenues, expenditures, and investment expenditures before and with the reform, first analyzing the variations in average revenues, expenditures, and investment expenditures, and finally testing the hypotheses using the equality of expectations test.

Keywords: Decentralized Territorial Entity, Reform, Public Finance, Performance, Participatory Budget

I. INTRODUCTION

Par réforme, on entend « un changement profond apporté dans une institution afin de l'améliorer dans le souci d'en obtenir de meilleurs résultats (GUILLIEN R. et VINCENT J.,2001). La notion évoque, au

plan juridique, toute modification apportée à une règle ou à une entité en vue d'y apporter un réajustement efficace. En fonction du domaine où elle s'applique, on parle de réforme institutionnelle, financière, constitutionnelle, etc. Dans le cadre de notre travail, il s'agit de changement apporté dans la gestion des finances publiques.

La réforme des finances publiques en RDC a deux objectifs globaux à moyen terme à savoir : Refonder les finances publiques dans un cadre juridique moderne ; ce qui souligne la pertinence du projet de Loi sur les Finances Publiques (LOFIP), Réaffirmer la place centrale que le budget doit avoir dans la mise en œuvre de la politique économique et sociale du gouvernement et plus particulièrement dans la gestion des deniers publics (au niveau du gouvernement central et dans les provinces)

Notre analyse tourne autour des questions cherchant à connaître comment ont évolué les recettes et les dépenses avant et avec la réforme à la Mairie de Goma, aussi tester si les finances publiques d'avant et celles d'avec la réforme diffèrent significativement au seuil de 95%. Après réflexion, nous avons remarqué que les recettes et les dépenses après réforme ont évolué à la hausse avec la réforme des finances publiques, toutefois, une légère baisse s'observe sur les dépenses d'investissement. On retient également que l'impact des finances publiques du budget participatif d'avant la réforme diffère significativement de celles d'avec au seuil de 95%.

2. NOTION SUR LE BUDGET PARTICIPATIF

2.1. Définition du Budget Participatif

Le Budget Participatif (BP) est un mécanisme qui donne droit aux citoyens de définir démocratiquement et concrètement l'affectation des crédits alloués à la part du budget d'investissement de l'entité qui leur est consentie. Ce mécanisme est établi de sorte que la population participe activement à l'élaboration, à l'examen, à l'adoption, à l'exécution et au contrôle du budget provincial ou local, ainsi qu'à la formulation, la mise en œuvre et l'évaluation de la politique de l'entité qui la concerne (BARA, GUEYE, 2008 :36).

Le BP est donc un processus de démocratie direct, volontaire et universel, par lequel la population débat et décide de la part du budget d'investissement de l'entité et des politiques publiques. Le citoyen va au-delà de sa participation au vote (OHADA, 69 :2017). C'est un processus par lequel la population contribue à la définition de la destination d'une partie de ressources publiques lors de l'élaboration du budget pour une gestion transparente des finances publiques.

2.2. Processus de budget participatif

Le processus de Budget Participatif s'articule autour de deux concepts clés : le budget et la participation. La participation implique cinq concepts clés en matière budgétaire : **La redevabilité** :

pour permettre de disposer de l'information nécessaire et suffisante en vue d'un contrôle efficient du respect des procédures, des responsabilités et des lois en matière des finances ; **La transparence** : pour permettre aux citoyens d'être mieux informés de la gestion de la chose publique. Ce qui renvoie à la notion des marchés publics ; **La gestion axée sur les résultats** : pour mesurer les performances de l'action de l'exécutif ; **La recevabilité** : en vue de rendre compte aux citoyens ; **La soutenabilité budgétaire** : pour permettre à l'État de conserver des marges de manœuvre budgétaires suffisantes pour honorer ses engagements et rester solvable (DANIEL, L.1998 :46).

2.3.Conditions du budget participatif

Pour le bon déploiement du Budget Participatif, il faut tenir compte des conditions suivantes : une volonté politique résolue, la présence et l'intérêt des populations et des organisations de la société civile, la définition claire et consensuelle des règles, et le désir de renforcer les capacités de la population et des responsables municipaux (HAMEL, PIERRE,2003 :123),

2.3.1. Ressources financières

La mise en pratique du BP s'appuie sur des ressources financières, dont il faut pouvoir disposer avant de débattre de leur répartition. Les provinces et les ETD peuvent parvenir à lancer une procédure de BP et se heurter très vite à des difficultés dans la mise en œuvre, faute de maîtriser les ressources. Plus précisément, elles n'arrivent pas à déceler le potentiel de recettes qui leur permettraient d'assurer des services publics à l'ensemble de la population.

En outre, le Budget Participatif a un coût, que le processus doit prévoir et prendre en charge. Ce coût tient aux activités de sensibilisation, à l'organisation des réunions de quartier, au transport des responsables du comité de suivi, aux comptes rendus d'exécution, etc. En définitive, il faut retenir que sans ressources, les activités relatives au Budget Participatif ne peuvent avoir lieu (KLAUS, F., 2005 :78). Face à pareille situation, il faut mettre au point une stratégie de mobilisation des ressources avec l'ensemble des parties prenantes à l'échelon local. La stratégie participative de mobilisation des ressources permet à diverses entités d'améliorer leurs recettes.

2.3.2. Le budget de la Mairie de Goma

Par la décentralisation, le législateur a voulu que la mairie se dote d'un budget propre reprenant ainsi les charges et ressources de celle-ci. Tel est le sens de l'autonomie financière dont jouissent les ETD en RDC.

C'est dans cet ordre d'idée que la loi financière dispose, à son article 2, que le budget voté par le conseil urbain doit déterminer chaque année la nature, le montant et l'affectation des ressources et des

charges prévues et autorisées de différents services de la mairie, compte tenu d'un équilibre économique et financier qu'elle définit.

En se basant sur les dispositions de l'article 106 de la loi sur les ETD, précisons afin que le budget de la mairie est intégré en recettes et en dépenses, dans le budget de la Province, conformément aux dispositions de la loi de finances.

A. Les ressources financières de la Mairie de Goma

Le législateur a confié à la mairie des compétences importantes particulièrement prononcées dans les domaines vitaux suivants : l'entretien des voies, l'aménagement, l'organisation et la gestion des parkings ; l'entretien des collecteurs de drainage et d'égouts ; l'éclairage public urbain ; le plan d'aménagement de la ville ...Ces compétences exigent pour leur prise en charge efficace, outre les capacités humaines, des ressources financières conséquentes.

La loi sur les ETD, à son article 105, regroupe les différentes ressources de la mairie en quatre grandes catégories que sont : les ressources propres, les ressources provenant des recettes à caractère national allouées aux provinces, les ressources de la Caisse nationale de péréquation ainsi que les ressources exceptionnelles.

& Les ressources propres

L'article 43 de la loi susmentionnée retient comme ressources propres de la Mairie : l'impôt personnel minimum, les recettes de participation, les taxes et droits locaux. L'impôt personnel minimum : L'impôt en général peut être défini comme une prestation pécuniaire requise des particuliers par voie d'autorité à titre définitif et sans contrepartie en vue de la couverture des charges publiques. Il est établi et recouvré conformément à la loi.

Dans ce cadre, on parle d'impôt personnel minimum (IPM) lorsqu'il ne s'applique pas sur un bien (impôt réel), mais il taxe le capital ou le revenu en tenant compte de la situation du contribuable (Ordonnance-loi n°71-087, 1971 :87).

L'article 109 de la loi sur les ETD dispose à cet effet que l'impôt personnel minimum est perçu au profit exclusif des villes, des secteurs ou des chefferies.

Pour ce qui est de la ville, cet impôt porte essentiellement sur les revenus professionnels de toutes les personnes physiques adultes qui y résident effectivement. Cet impôt est dû dès le 1^{er} janvier de chaque année et est portable et doit être acquitté en un seul versement.

& Les recettes de participation

La mairie peut se constituer en associé ou actionnaire dans des entités, des sociétés ou autres associations à but lucratif et jouir des bénéfices et autres revenus ainsi réalisés.

L'article 110 de la loi sur les ETD dispose à ce sujet que les recettes de participation de la mairie comprennent les bénéfices ou les revenus de leur participation en capital dans les entités publiques, les sociétés d'économie mixte et les associations momentanées à but économique.

& Les taxes et les droits locaux

La taxe est théoriquement la contrepartie monétaire d'un service rendu. Conformément aux dispositions de l'article 111 de la loi sur les ETD, les taxes et droits locaux perçus pour le compte de la ville en RDC, comprennent notamment les taxes d'intérêt commun, les taxes spécifiques à la ville et les recettes administratives rattachées aux actes générateurs dont la décision relève de celle-ci.

Les taxes d'intérêt commun sont constituées de : La taxe spéciale de circulation routière ; la taxe annuelle relative à la délivrance de la patente ; les diverses taxes de consommation sur la bière et le tabac ; la taxe de superficie sur les concessions forestières ; la taxe sur la superficie des concessions minières ; la taxe sur les ventes des matières précieuses de production artisanale et toutes autres taxes instituées par le pouvoir central et revenant en tout ou en partie à l'entité territoriale décentralisée en vertu de la loi. Ces taxes sont prélevées par les 3 régions financières dans la Province, à savoir la Direction Générale des Douanes et Accises (DGDA), la Direction Générale des Impôts (DGI) et la Direction General de Recettes Administratives, Judiciaires, Domaniales et de Participation (DGRAD).

En théorie, ces recettes dites d'intérêt commun, qui font objet de la rétrocession revenant aux entités territoriales décentralisée, devraient être réparties entre les catégories d'ETD selon la clé de répartition suivante : 40 % pour la Province, 20 % pour la Ville et 40 % pour la commune et les chefferies et secteurs.

La taxe est dite rémunératoire lorsqu'elle rétribue un service rendu par la commune. En principe, elle ne peut excéder le coût réel ou raisonnablement estimé des services qu'elle rétribue (ABERS, REBECCA, :1998 :23). C'est dans cette rubrique qu'on retrouve par exemple les différentes taxes sur les actes de l'état civil perçues par la Mairie.

Contrairement à la taxe rémunératoire, la taxe fiscale, elle, est un prélèvement obligatoire perçu au profit de la mairie en raison d'un service public mais sans que ce montant soit en corrélation directe avec le coût du service. Comme taxes fiscales perçues au profit de la commune, on peut citer par exemple : les différentes taxes sur les restaurants, imprimeries, pharmacies, moulins, boucheries, boulangeries et pâtisseries, les frais de justice et de procédure devant les tribunaux communaux...

La mairie perçoit enfin, comme taxes et droits locaux, les recettes administratives rattachées aux actes générateurs dont la décision relève de sa compétence.

& Les ressources provenant des recettes à caractère national

L'article 45 de la loi sur les ETD dispose que les entités territoriales décentralisées, en l'occurrence la ville, ont droit à 40% de la part de ces recettes à caractère national allouées aux provinces. La répartition des ressources entre les entités territoriales décentralisées est fonction des critères de capacité de production, de la superficie et de la population. L'édit en détermine le mécanisme de répartition.

& Les ressources provenant de la caisse nationale de péréquation

La loi sur les ETD, à son article 117, stipule en effet que la mairie peut bénéficier des ressources provenant de la Caisse nationale de péréquation.

L'article 181 de la constitution de 2006 a renchéri en disposant que cette caisse a pour mission de financer des projets et programmes d'investissement public, en vue d'assurer la solidarité nationale et de corriger le déséquilibre de développement entre les provinces et entre les autres ETD. Son budget est alimenté par le Trésor public en concurrence de 10% de la totalité des recettes à caractère national revenant à l'Etat chaque année. L'alinéa 5 du même article prévoit qu'une loi organique devrait déterminer son organisation et son fonctionnement.

L'expérience congolaise montre en fait que cette caisse n'a jamais été rendue effective. Non seulement la loi organique devant régir son organisation et son fonctionnement n'a jamais été adoptée, mais aussi les ETD, plus particulièrement la mairie de Goma dont il est question dans notre réflexion, n'ont jamais bénéficié des fonds provenant de cette caisse et devant corriger le déséquilibre de développement dont elles sont victimes.

& Les ressources exceptionnelles

Les articles 118 et 119 de la loi sur les ETD disposent à ce sujet que la mairie peut recourir aux emprunts intérieurs pour financer ses investissements. Elle peut aussi bénéficier des dons et legs dans les conditions définies par la loi. Leur valeur est inscrite en recettes au budget de l'exercice de leur acceptation.

3. APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE ET DONNÉES DE RECHERCHE

3.1. Note introductive

La réalisation de ce travail est faite grâce à la méthode quantitative elle donne une expression chiffrée aux données et les analyse à l'aide des méthodes statistiques ». Cette méthode a été employée avec

plusieurs approches notamment, statistique, descriptive et comparative. Elle isole les variables les plus susceptibles de causer les phénomènes sociaux et aussi les plus susceptibles d'être reproduites. Etant donné que ce travail porte sur les données chiffrées cette méthode nous a servi à faire l'analyse approfondie de ces données, produire les graphiques de la tendance des recettes avant et avec la réforme, les dépenses avant et avec la réforme ainsi que celle des dépenses d'investissement avant et avec la réforme, calculer les variations moyennes d'une manière synthétique et cumulée nous permettant d'en tirer une conclusion d'accélérer plus vite vers l'atteinte de nos objectifs.

L'approche statistique nous a permis de déterminer la tendance générale de l'évolution des recettes réalisées avant et avec la réforme, dépenses engagées avant ainsi que les dépenses d'investissement avant et avec la réforme.

La représentation graphique d'une chronique met en évidence l'existence d'influence saisonnière. L'examen graphique d'une série chronologique montre si l'on dispose d'observation portant sur une période assez longue (5ans au moins) que les mesures obtenues sont les conséquences d'un certain nombre de composantes. Si l'on analyse la tendance générale par la méthode de moindres carrés, il s'agit d'appliquer les stigmatiseurs des moindres carrés pour arriver à polir les fluctuations et dégager la tendance, cela s'appelle régression par une droite les paramètres de cette droite de régression sont

$$a = \frac{(x-\bar{x})(y-\bar{y})}{(x-\bar{x})^2} \quad \text{et} \quad b = \bar{y} - a\bar{x}$$

Cette tendance est donnée par la droite d'équation de la forme : $Y=aX+b$ avec

$$\text{Soit } \bar{y} = \frac{\sum y}{N}$$

$$\text{Soit } a = \frac{(x-\bar{x})(Y-\bar{y})}{(x-\bar{x})^2}$$

$Y=$ est le phénomène à observer dans le temps symbolisé par t , pour notre cas, il s'agit des recettes avant et après réforme, des dépenses avant et avec la réforme ainsi que les dépenses d'investissement avant et pendant la réforme

$\bar{y}$ et $\bar{x}$ sont les données observées par période retenue respectivement. Comme a est le coefficient directeur son signe détermine la tendance positive ou négative ou stationnaire.

3.2. Test d'égalité des espérances : deux observations de variance différentes

Ce test est alors employé pour comparer deux séries de données quantitatives indépendantes, résumées par une moyenne. Néanmoins, il existe également un test de Student apparié, pour échantillons appariés

(*paired* en anglais), issus de protocoles expérimentaux dans lequel le sujet est son propre témoin. Par exemple, lors d'expérimentations de type avant ou après, ou encore lorsque des mesures sont faites sur différentes période d'un même sujet. Dans ces situations, il y a, en réalité un seul échantillon, mais deux séries de données. Pour notre cas, il s'agit des données avant et après la réforme.

On est souvent amené à prendre des décisions sur la base d'un ensemble d'observations. On fera un choix entre deux propositions contradictoires : les hypothèses H_0 et H_1 (nulle et alternative respectivement), qui dépendent des paramètres théoriques de la population d'étude.

Si H_0 rejetée, on dit que le test est significatif, le risque de cette décision, α , étant connu. Risque β souvent inconnu : on ne peut alors pas dire qu'on accepte H_0 (test non significatif). Variable de décision : variable aléatoire dont on connaît la loi de probabilité ; au moins si H_0 est vraie. Région critique : ensemble des valeurs de la variable aléatoire de décision qui permettent de refuser H_0 . Variable de décision : variable aléatoire dont on connaît la loi de probabilité ; au moins si H_0 est vraie. Région critique : ensemble de valeurs de la variable aléatoire de décision qui permettent d'écarter H_0 au profit de H_1 .

Nous avons eu à utiliser la technique documentaire qui consiste à l'exploitation des sources appropriées, des documents ayant trait à la réforme des Finances publiques, ouvrages et publications ainsi que les différents budgets de la mairie. Cette démarche a permis à se constituer un fonds documentaire pouvant servir à obtenir des compléments d'informations.

Ensuite pour la récolte des différentes informations relatives à cette réforme nous avons fait recours à une méthodologie d'approche basée sur la recherche documentaire et sur des entretiens avec les responsables des différents services qui interviennent lors de l'élaboration et l'exécution du budget, la société civile et les différents acteurs impliqués dans cette réforme notamment les différentes organisations citées précédemment.

Une attention sera accordée à chaque service intervenant dans cette réforme pour mieux appréhender les changements qui ont été apportés et les résultats obtenus.

4. SAISIE, ANALYSE ET TRAITEMENT DES DONNÉES

Il sied de signaler que les données quantitatives seront traitées moyennant le logiciel Excel.

4.1. DONNÉES ET VARIABLES DE LA RECHERCHE

1. PRÉSENTATION DES DONNÉES

Tableau 1 : les Recettes réalisées par la Mairie de Goma avant la réforme de (2010 à 2015)

Libellés	2011	2012	2013	2014	2015
Recettes en caractère National	182280684,00	0,00	180000000,00	200000000,00	152000000,00
Recettes d'intérêt commun	9567500,00	9735000,00	4700000,00	-	0,00
Recettes propres	178760501,00	107682795,00	124919103,00	134913000,00	198386487,00
Recettes spécifiques	0,00	0,00	0,00	-	9471500,00
Total	370608685,00	117417795,00	309619103,00	33491300,00	359857987,00

Source : Archives de la Mairie de Goma

A partir de ce tableau , représentant les recettes réalisées par la mairie de Goma de 2010 à 2015, nous constatons que ces recettes sont passées de 370608685 FC à 359857987,00 FC , au cours de l'année 2012, la mairie n'a pas bénéficié des recettes en caractère national , également pour des recettes d'intérêt commun au cours de l'année 2014 et 15 ainsi que pendant les quatre ans la mairie n'a reçu aucune recette spécifique (dot et legs) de la part de ses partenaires sauf pour l'année 2015 soit un montant de 9471500,00 dans le cadre de son fonctionnement .

Tableau 2 : Les Recettes réalisées par la Mairie de Goma pendant la réforme de (2016 à 2020)

Libellés	2016	2017	2018	2019	2020
Recettes en caractère national	142500000,00	93100000,00	152285000,00	34314000,00	152285000,00
Recettes d'intérêt commun	-	-	-	-	-
Recettes propres	248 870518,00	332190446,00	380614538,80	213514301,50	430614789,60
Recettes spécifiques	950 000,00	-	-	-	-
Total	392 320518,00	425290446,00	532899538,80	247828301,50	582899789,60

Sources : Archives de la Mairie de Goma

De la lecture de ce présent tableau relatif aux recettes réalisées par la mairie de Goma pendant la période de mise en application du budget participatif, nous constatons que cette entité

n'a pas pu bénéficier durant toutes ces années des recettes d'intérêt commun pourtant prévues dans son budget et que les recettes spécifiques ont été acquises seulement pour une année soit 2016 pour un montant de 950 000,00FC, dans l'ensemble nous remarquons que les recettes ont évolué à la hausse pendant cette période.

Tableau 3 : Les Dépenses engagées par la Mairie de Goma avant la réforme de (2011 à 2015)

Libellés	2011	2012	2013	2014	2015
Dettes intérieures	19 000,00	7 600,00	15 200,00	-	15 200,00
Frais financiers	101 937,50	93 975,00	54 950,00	66 500,00	21 700,00
Dépenses du personnel	159 185 144,00	151 657 694,00	133 356 298,00	109 975 45,00	108 365 25,00
Biens et matériels	7 918 646,50	3 435 417,00	1 200 938,00	7 834 948,00	7 283 464,00
Dépenses de prestations	43 182 610,60	34 939 848,30	40 712 686,50	39 583 505,00	30 920 934,00
Transfert et interventions	12 992 745,30	16 642 696,50	10 171 397,00	12 056 998,00	13 142 898,00
Equipement	3 910 889,50	4 750 855,00	3 735 462,00	4 883 124,00	1 293 900,00
Construction, réhabilitation et refection	145 277 809,00	149 750 784,00	155 402 418,00	182 049 575,00	64 377 630,00
Total	372 588 782,40	361 278 869,80	344 649 349,50	356 454 195,00	225 422 251,00

Sources : Archives de la Mairie de Goma

Ce présent tableau, illustre les différentes dépenses engagées par la mairie de Goma, au cours de la période allant de 2011 à 2015, nous constatons à sa lecture qu'au niveau de ladite entité le budget des dépenses est constitué des dépenses de fonctionnement et d'investissement, les dépenses engagées sont de 372 588 782,40 à 225 422 251,00, nous constatons également les dépenses d'investissement sont constituées des dépenses d'équipement et de construction réhabilitation et réfections.

Tableau 4: Les Dépenses engagées par la Mairie de Goma avec la réforme de (2016 à 2020)

Libellés	2016	2017	2018	2019	2020
Dettes intérieures	15 200,00	32 21472,00	11098343,80	1 330000,00	58 25894,90
Frais financiers	-	-	-	-	-
Dépenses du personnel	97667647,00	108876482,00	195482612 ,23	124038197,8	38536298,22
Biens et matériels	40961704,00	66517222,00	40 673 470,00	29 039 313,49	104647752,12
Dépenses de prestations	132647688,00	73 880367,00	90 464 090,74	23320066 ,9	166870705,85
Transfert et interventions	6 325 213,00	14 354157,00	16 615 120,00	7 405 083,00	46 374 094,59
Equipement	2 258 300,00	2 833 158,00	10 200 103,00	272 295,00	615 840,00
Construction, réhabilitation et refection	59 502073,00	56 063114,00	48 289 740,00	181 530,00	22 108133,10
Total	339377825,00	354734972,00	217340867,54	162266419,36	784237718,78

Sources : Archives de la mairie de Goma

Ce tableau contient les données relatives aux dépenses engagées par la mairie de Goma pendant la période allant de 2016 à 2020, période marquant l'application du budget participatif dans cette entité, nous constatons que pendant cette période les dépenses sont passées de 339377825,00FC à 784237718,78FC et qu'au cours de cette période aucune dépense en termes des frais financiers n'a été supportée par la mairie de Goma, certaines dettes intérieures ont été payées.

Tableau N° 5 Dépenses d'investissement avant la réforme (2011 à 2015)

Années	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Dépenses d'investissement	149188698,5	154501639	159137880	186932699	65671530	715432446,5

Sources : Archives de la mairie de Goma

Ce présent tableau contient les données relatives à dépenses engagées dans le cadre d'investissement c'est-à -dire les dépenses d'équipement de la reconstruction, réfection et réhabilitation par la Mairie de Goma avant la réforme

Tableau N° 6 : Dépenses d'investissement avec la réforme (2016 à 2020)

Années	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Dépenses d'investissement	61760373	58896272	58489843	453825	22723973,1	202324286,1

Sources : Archives de la mairie de Goma

Dans ce tableau, nous présentons les dépenses d'investissement de la mairie de Goma avec la réforme soit de 2016 à 2020.

2. VARIABLES DE LA RECHERCHE

A. Recettes réalisées

Il est question des recettes que réalisent les Entités Territoriales Décentralisées de la RDC, pour rappel les entités territoriales décentralisées réalisent plusieurs types des recettes notamment les recettes rétrocédées, les recettes propres et les recettes exceptionnelles, c'est ainsi que dans ce point, cette recette est à observer dans le temps.

B. Les dépenses engagées

Comme nous venons de le souligner les dépenses engagées est l'une de nos variables dans cette recherche, dans ce paragraphe nous faisons allusions aux dépenses publiques engagées par les ETD de la RDC, pour notre cas il s'agit de la mairie de Goma soit de 2011 à 2020. La dépense engagée est à observer dans le temps avant la réforme et pendant la réforme.

C. Les dépenses d'investissement

Signalons qu'on ne peut pas évaluer le budget participatif sans faire allusion aux dépenses allouées à l'investissement dans une Entité. Pour notre cas on considère comme dépense d'investissement celle relative à l'équipement et à la construction, réfection et réhabilitation, ces dépenses d'investissement sont observées aussi dans le temps c'est-à-dire la période avant et pendant la réforme.

1. 3. ANALYSE DES DONNÉES ET DISCUSSION DES RÉSULTATS

Il sied de noter que le présent chapitre se concentre sur l'évaluation de la réforme des Finances publiques du budget participatif de la mairie de Goma de 2011 à 2020, nous allons mener une analyse comparative des recettes réalisées, des dépenses engagées et des dépenses allouées à l'investissement avant et pendant la réforme. Pour ce faire, nous allons mener des analyses et apporter des interprétations par rapport aux données statistiques rendues disponibles.

A. Évolution des recettes

Pour présenter cette évolution, nous recourons à la Tendence Générale tel que nous avons procédé aux calculs avant de présenter le graphique

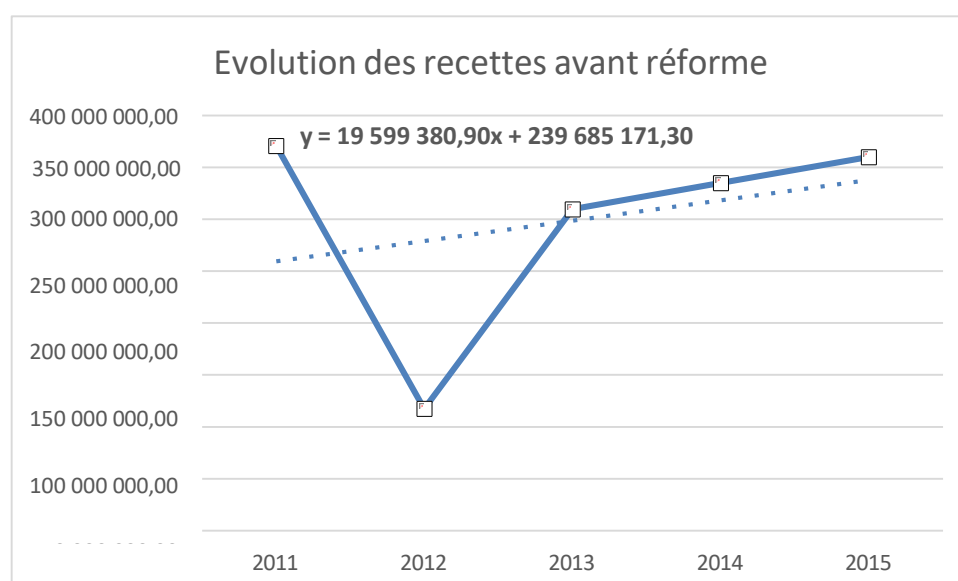
Tableau 7: Tendence Générale des Recettes de la Mairie de Goma avant réforme de (2011 à 2015)

	X(Années)	Y (recettes)	$(x-\bar{x})$	$(y-\bar{y})$	$(x-\bar{x})(y-\bar{y})$	$(x-\bar{x})^2$
	1	370 608 685,00	-2	72125371,00	-144250742	4
	2	117 417 795,00	-1	-181065519,00	181065519	1
	3	309 619 103,00	0	11135789,00	0	0
	4	334 913 000,00	1	36429686,00	36429686	1
	5	359 857 987,00	2	61374673,00	122749346	4
Somme	15	1 492 416 570,00	0	0,00	195993809	10
Moyenne	3	298 483 314,00				
A		19599380,9				
B		239685171				
Y		19599380,9x+239685171,3				

Source : Nous-même à partir des données issues du tableau N°1

Nous constatons à travers ces calculs que la droite d'équation $Y = 19599380,9x + 239685171,3$ traduisant l'allure générale de l'évolution des recettes réalisées avant l'introduction du Budget participatif à la Mairie de Goma dégage un coefficient angulaire positif. Ce qui traduit que les recettes de cette période ont connu une évolution à la hausse avec une augmentation moyenne annuelle de 19 599 380,9FC. Les recettes réalisées à l'origine sont estimées à 239 685 171,3FC comme nous renseigne l'ordonnée à l'origine.

Ces résultats peuvent être visualisés sous-forme graphique comme suit



Source : Nous-même à partir du logiciel Excel

L'illustration de ce graphique montre l'évolution des recettes réalisées par la Mairie de Goma avant l'introduction du budget participatif, nous constatons à sa lecture que dans l'ensemble les recettes ont évolué à la hausse. Après la réforme, nous procédons de la même façon c'est-à-dire montrer comment les recettes ont évolué avec la réforme.

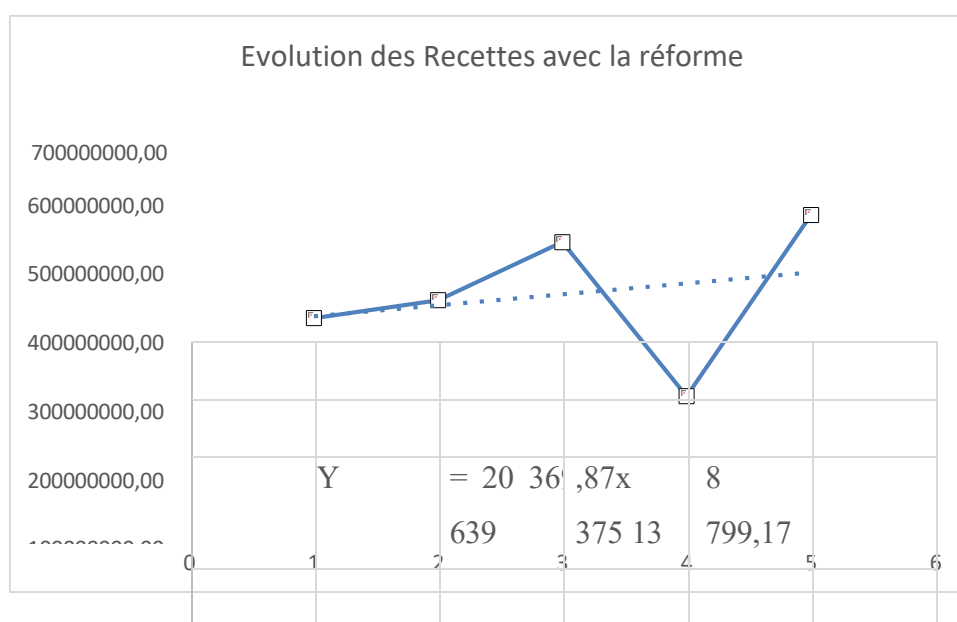
Tableau N° 8: Tendance Générale des Recettes de la Mairie de Goma avec réforme de (2016 à 2020)

	X(Années)	Y (recettes)	$(x-\bar{x})$	$(y-\bar{y})$	$(x-\bar{x})(y-\bar{y})$	$(x-\bar{x})^2$
	1	392320518,00	-2	-43927200,78	87854401,6	4
	2	425290446,00	-1	-10957272,78	10957272,8	1
	3	532899538,80	0	96651820,02	0	0
	4	247828301,50	1	-188419417,28	-188419417	1
	5	582899789,60	2	146652070,82	293304142	4
Somme	15	2181238593,90	0	0,00	203696399	10
Moyenne	3	436247718,78				
A	20369639,9					
B	375138799					
Y	20369639,87x+375138799,17					

Source : Nous-même à partir des données issues du tableau N°2

Les calculs ressortis dans ce tableau montrent que les recettes de la mairie de Goma pendant la période de l'application du budget participatif ont évolué à la hausse tel que montre la droite d'équation $Y = 20\,369\,639,87x + 375\,138\,799,17$, il s'est constaté une augmentation moyenne de 20 369 639,87FC à l'origine de 375 138 799,17 FC.

Cette évolution se présente graphiquement comme suit :



Source : Nous-même à partir du logiciel Excel

En lisant ce graphique, relatif à l'évolution des recettes pendant la période de la réforme, nous constatons que les recettes ont évolué à la hausse, comme nous venons de l'annoncer dans le paragraphe précédent. Il s'est constaté une évolution significative à la quatrième année, cela est dû à la forte mobilisation de la population sur le paiement des impôts et taxes de la Mairie de Goma pour booster le développement de l'entité.

B. Evolution des Dépenses

Comme nous l'avons indiqué dans les lignes précédentes, Pour présenter cette évolution des dépenses, nous avons fait recours à la tendance générale. Tout d'abord nous procédons aux calculs avant de présenter cette évolution graphiquement.

Tableau N° 9 : Tendance Générale des Dépenses de la Mairie de Goma de (2011 à 2015)

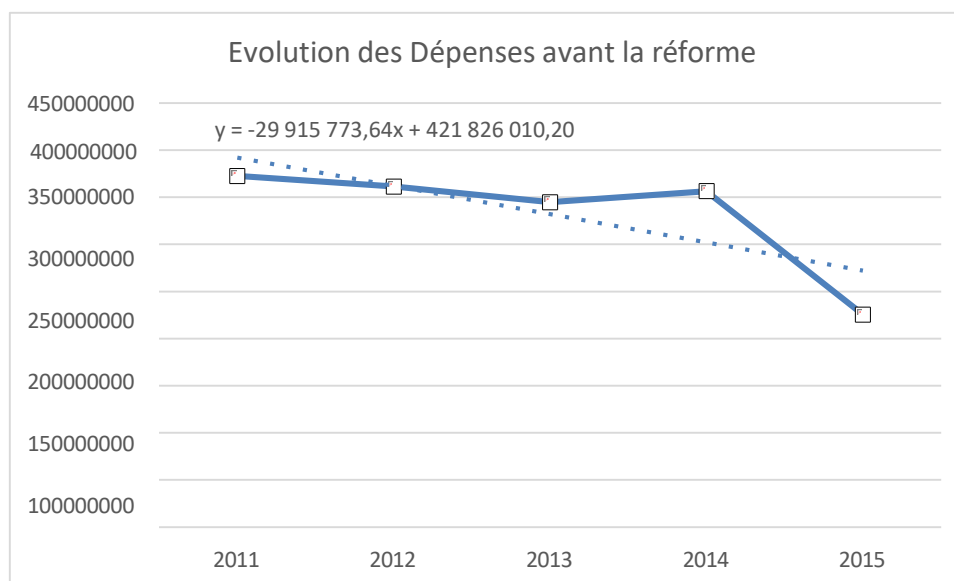
	X(Années)	Y(dépenses)	$(x-\bar{x})$	$(y-\bar{y})$	$(x-\bar{x})(y-\bar{y})$	$(x-\bar{x})^2$
	1	372588782,40	-2	40510092,86	-81020185,7	4
	2	361278869,80	-1	29200180,26	-29200180,3	1
	3	344649349,50	0	12570659,96	0	0
	4	356454195,00	1	24375505,46	24375505,5	1
	5	225422251,00	2	106656438,54	-213312877	4
Somme	15	1660393447,70	0	0,00	-299157738	10
Moyenne	3	332078689,54				
A	-29915773,8					
B	421826011					
Y	-29915773,76x+421826010,82					

Source : Nous-même à partir des données issues du tableau N°3

A partir des informations contenant dans ce tableau, nous constatons que les dépenses de la Mairie de Goma avant la réforme ont évolué à la baisse, tel que la droite d'équation se présente

$$Y = -29915773,76x + 421826010,82.$$

Graphiquement cette évolution se présente comme suit :



Source : Nous-même à partir du logiciel Excel

Cette courbe de régression laisse voir qu'il y a eu bel et bien évolution à la baisse des dépenses engagées par la Mairie de Goma avant la réforme. Avant de présenter graphiquement l'évolution des dépenses d'investissement, nous souhaitons d'abord de commencer par des calculs afin de déterminer la droite d'équation

Tableau N°10 : Tendance Générale des Dépenses d'investissement de la Mairie de Goma avant réforme de (2011 à 2015)

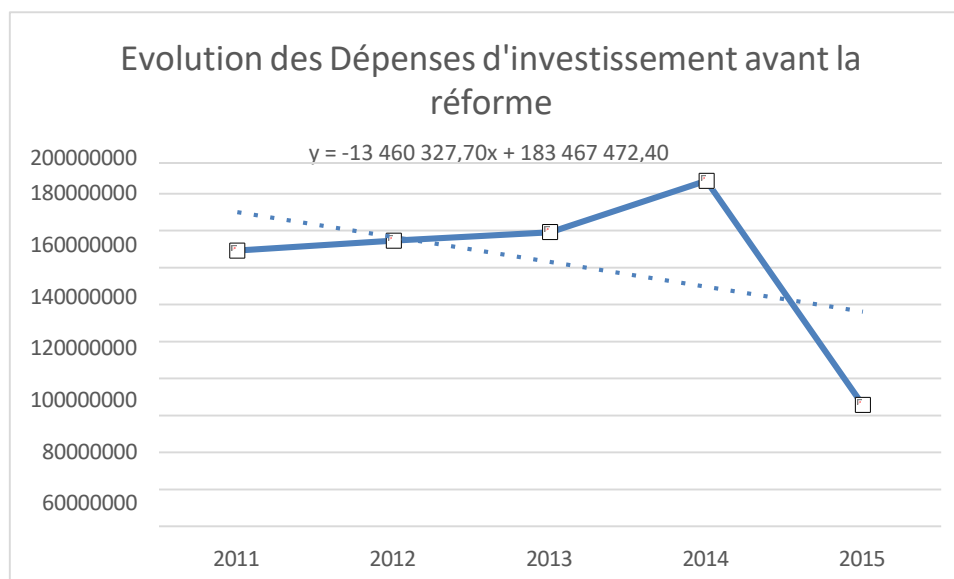
	X(Années)	Y(dépenses d'investissement)	$(x-\bar{x})$	$(y-\bar{y})$	$(x-\bar{x})(y-\bar{y})$	$(x-\bar{x})^2$
	1	149188698,50	-2	6102209,20	-12204418,4	4
	2	154501639,00	-1	11415149,70	-11415149,7	1
	3	159137880,00	0	16051390,70	0	0
	4	186932699,00	1	43846209,70	43846209,7	1
	5	65671530,00	2	-77414959,30	-154829919	4
Somme	15	715432446,50	0	0,00	-134603277	10
Moyenne	3	143086489,30				
A	-13460327,7					
B	183467472					
Y	$-13460327,7x + 183467472,4$					

Source : Nous-même à partir des données issues du tableau N°4

Comme on peut le constater la pente angulaire a est inférieure à 0 et les dépenses d'investissement décroissantes avec une évolution à la baisse des dépenses d'investissement par l'équation de la droite $y = -13\,460\,327,7x + 183\,467\,472,4$; nous pouvons donc confirmer que les dépenses d'investissement de la

Mairie de Goma avant la réforme ont évolué à la baisse avec une diminution de -13 460 327,7FC par an alors que les dépenses d'investissement constantes s'élèvent à 183 467 472,4FC

Ainsi donc, l'évolution des Dépenses d'investissement engagées par la Mairie de Goma se présente sous-forme graphique comme suit :



Source : Nous-même à partir du logiciel Excel

Nous constatons à partir de cette courbe que cette droite de régression témoigne une évolution négative des dépenses engagées par la Mairie de Goma avant la mise en place du budget participatif dans cette Entité Territoriale Décentralisée.

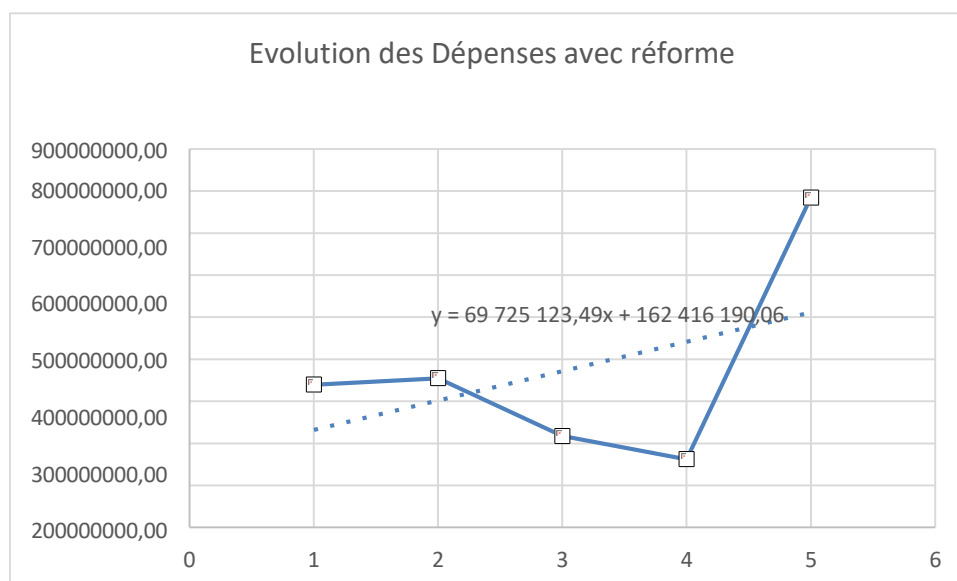
Conformément à notre approche méthodologie évoquée, pour déterminer l'évolution des dépenses avec réforme, nous commençons par des calculs afin de présenter le graphique.

Tableau N°11 : Tendence Générale des Dépenses de la Mairie de Goma avec réforme de (2016 à 2020)

	X(Années)	Y(dépenses)	(x- $\bar{x}$)	(y- $\bar{y}$)	(x- $\bar{x}$)(y- $\bar{y}$)	(x - $\bar{x}$) ²
	1	339377825,00	-2	-32213735,54	64427471,1	4
	2	354734972,00	-1	-16856588,54	16856588,5	1
	3	217340867,54	0	-154250693,00	0	0
	4	162266419,36	1	-209325141,18	-209325141,18	1
	5	784237718,78	2	412646158,24	825292316	4
Somme	15	1857957802,68	0	0,00	697251235	10
Moyenne	3	371591560,54				
A	69725123,5					
B	162416190					
Y	69725123,492x+162416190,06					

Source : Nous-même à partir des données issues du tableau N°5

A la lecture de ce tableau, nous constatons que les dépenses engagées par la Mairie de Goma pendant la réforme ont évolué à la hausse tel que nous présente la droite d'équation $Y=69725123,492x+162416190,06$.



Source : Nous-même à partir du logiciel Excel

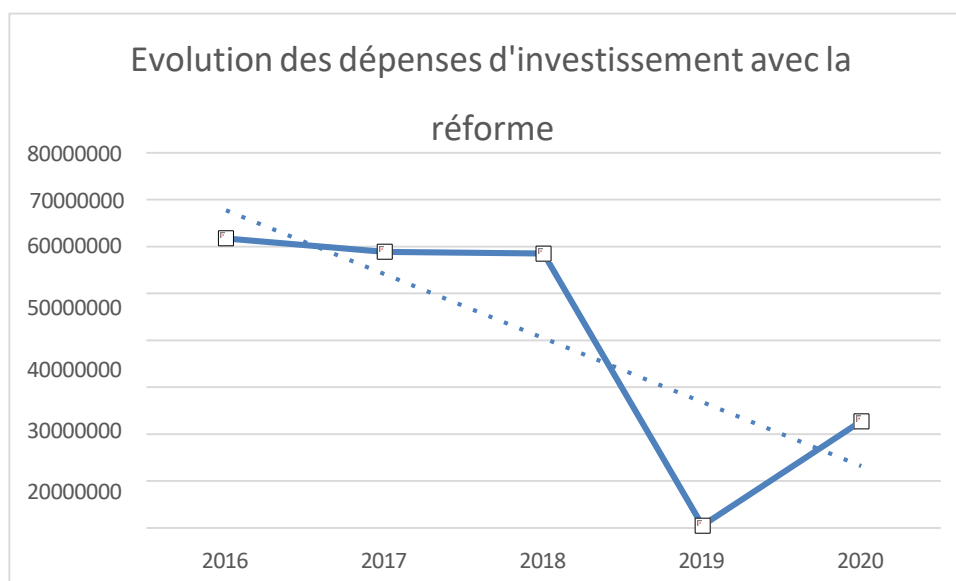
A la lumière de cette figure nous remarquons que les dépenses engagées pendant la réforme ont évolué à la hausse dans l'ensemble. Cette évolution à la hausse se constate surtout à la quatrième année de cette période c'est-à-dire l'année 2019.

Tableau N° 12 : Tendance Générale des Dépenses d'investissement de la Mairie de Goma avec la réforme de (2016 à 2020)

	X(Années)	Y(recettes)	(x- $\bar{x}$)	(y- $\bar{y}$)	(x- $\bar{x}$)(y- $\bar{y}$)	($x - \bar{x}$) ²
	1	61760373,00	-2	21295515,78	-42591031,6	4
	2	58896272,00	-1	18431414,78	-18431414,8	1
	3	58489843,00	0	18024985,78	0	0
	4	453825,00	1	-40011032,22	-40011032,2	1
	5	22723973,10	2	-17740884,12	-35481768,2	4
Somme	15	202324286,10	0	0,00	-136515247	10
Moyenne	3	40464857,22				
A	-13651524,7					
B	81419431,3					
Y	-13651524,68x+81419431,26					

Source : Nous-même à partir des données issues du tableau N°6

Dans ce résultat, il se remarque que les dépenses d'investissement pendant la période ont évolué à la baisse état donné que le coefficient de variation est négatif. Ainsi l'évolution des dépenses d'investissement se présente graphiquement comme suit :



Source : Nous-même à partir du logiciel Excel

Comme nous observons le graphique, l'allure nous montre que les dépenses d'investissement ont évolué de manière générale à la baisse.

Evaluation des résultats de la réforme par rapports aux moyennes

Dans cette section, il a été question de faire la différence entre la moyenne obtenue avant la réforme et celle après réforme, cette différence peut être positive ou négative selon le cas, si elle positive cela signifie que la réforme n'a rien modifié tandis que si elle est négative cela signifie qu'il y a une amélioration due à la réforme. Pour notre cas, il s'agit de faire la différence entre la moyenne des recettes avant avec celle après réforme, des dépenses avant et après réforme, dépenses d'investissement avant avec les dépenses d'investissement avec réforme.

Tableau N° 13 : Déterminations de la variation sur les moyennes

Libellés	Avant réforme	Pendant réforme	Variations des moyennes
Recettes moyennes réalisées	298483314	436247719	137764404,78
Dépenses moyennes engages	332078690	371591561	39512871
Dépenses d'investissement moyennes engages	143086489	40464857,2	102621632,1

Source : Nos calculs à partir des tableaux N°7 et à 10

A Partir de ce tableau relatif à la détermination des variations sur les moyens, nous constatons qu'au niveau des recettes et des dépenses, il existe une différence significative constatée sur les variables avant

et pendant la réforme tandis qu'au niveau des dépenses d'investissement la différence n'est pas significative.

D.TEST D'EGALITÉ DES ESPÉRANCES : DEUX OBSERVATIONS DE VARIANCES DIFFÉRENTES

Il s'agit ici de comparer les moyennes de différentes variables avant et après réforme. C'est-à-dire les recettes réalisées avant et après réforme, les dépenses engagées avant et après réforme et les dépenses allouées à l'investissement avant et après réforme.

Il existe plusieurs catégories des tests pour comparer les moyennes suivant que les échantillons sont indépendants ou sur un échantillon apparié. Les données qui vont faire objet d'une comparaison sont récoltées sur la même entité être deux périodes différentes qui nous amène à les considérer comme échantillons appariés en comparant le t-échantillon apparié à la marge d'erreur de 5% soit comparer la valeur sig à la marge d'erreur de 5%

Règle de décision Soit :

H0 : Non différence significative entre les moyennes avant et avec réforme

H1 : Différences significative entre les moyennes

Si $P(T \leq t) \text{ bilatéral} \leq 5\%$ Nous acceptons l'hypothèse nulle selon laquelle la différence entre les moyennes est non significative en conséquence nous rejetons l'hypothèse alternative $P(T \leq t) \text{ bilatéral} \geq 5\%$ Nous acceptons l'hypothèse alternative selon laquelle il existe une différence significative entre les moyennes de deux périodes en comparaison. Résultats empiriques des tests

Tableau N°14 : Test d'égalité des espérances sur les recettes réalisées avant et sous la réforme.

Test d'égalité des espérances : deux observations de variances différentes		
Variables	Recettes avant réforme	Recettes avec réforme
Moyenne	298483314,00	436247718,78
Variance	10801192404298800,00	17099985448062300,00
Observations	5,00	5,00
Différence hypothétique des moyennes	137764404,78	
Degré de liberté	8,00	
Statistique t	-3,69	
P(T<=t) unilaterial	0,00	
Valeur critique de t (unilatéral)	1,86	
P(T<=t) bilateral	0,01	
Valeur critique de t (bilatéral)	2,31	

Source : Notre analyse des données du tableau 2 sous Excel

Les résultats de test ci-haut indiquent que :

$P(T \leq t)$ bilatéral est égal $0,01 < 0,05$ qui est la marge d'erreur . Ceci nous amène à rejeter l'hypothèse nulle selon laquelle il n'existe pas de différence significative entre les moyennes avant et avec réforme en conséquence nous acceptons l'hypothèse alternative. C'est à ce titre que les réformes du budget participatif ont amélioré les recettes de la Mairie de Goma.

Tableau N°15 : Test d'égalité des espérances sur les dépenses avant et pendant la réforme.

Test d'égalité des espérances : deux observations de variances différentes		
Variables	Dépenses avant réforme	Dépenses avec réforme
Moyenne	332078689,5	371591560,5
Variance	3655375197759890,00	59802253066471600,00
Observations	5	5
Différence hypothétique des moyennes	39512871	
Degré de liberté	4	
Statistique t	-0,701474142	
P(T<=t) unilaterial	0,260836221	
Valeur critique de t (unilatéral)	2,131846786	
P(T<=t) bilateral	0,521672443	
Valeur critique de t (bilatéral)	2,776445105	

Source : Notre analyse des données du tableau 2 sous Excel

Les résultats de test ci-haut indiquent que $0,521672443 > 0,05$ **qui est la marge d'erreur** qui nous amène à accepter l'hypothèse nulle selon laquelle il n'existe pas une différence significative entre les deux moyennes des dépenses budgétaires avant et pendant la réforme, ce qui signifie que l'impact positif des réformes du Budget participatif vue au niveau des recettes n'a pas influencé positivement les dépenses de la Mairie de Goma.

Tableau N°16 : Test d'égalité des espérances sur les dépenses d'investissement avant et avec la réforme

Test d'égalité des espérances : deux observations de variances différentes		
Variable	Dépenses d'investissement avant réforme	Dépenses d'investissement avec réforme
Moyenne	143086489,30	40464857,22
Variance	2085188942918760,00	758434456041745,00
Observations	5	5
Différence hypothétique des moyennes	102621632,1	
Degré de liberté	7	
Statistique t	6,2484E-16	
P(T<=t) unilaterial	0,5	
Valeur critique de t (unilatéral)	1,894578605	
P(T<=t) bilaterial	1	
Valeur critique de t (bilatéral)	2,364624252	

Source : Notre analyse des données du tableau 2 sous Excel

Les résultats de test ci-haut indiquent que :

$P(T \leq t)$ bilatéral est **de 1** **> qui est la marge d'erreur** qui nous amène à accepter l'hypothèse nulle selon laquelle il n'existe pas une différence significative entre les moyennes et les dépenses d'investissement avant et après réformes. Cela veut dire que les réformes du budget participatif n'ont pas impacter d'une manière significatives les dépenses allouées à l'investissement de la mairie de Goma.

E. DISCUSSIONS ET INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS

Notre travail a consisté à savoir si l'évolution des recettes et des dépenses avant et après la réforme de la finance publique sur le Budget participatif de la mairie de Goma se sont améliorées. Et en plus savoir si les finances publiques avant seraient significatives à celles d'avec la réforme.

Nous avons supposé que les recettes et les dépenses de la mairie évolueraient à la hausse après la réforme et que les finances publiques d'avec la réforme diffèrent significativement à celles d'après. Les résultats trouvés nous ont montré qu'il y a une évolution à la hausse des recettes ($Y=20\,369\,639,87x+375\,138\,799,17$) et des dépenses ($Y=69\,725\,123,492x+162\,416\,190,06$) avec la réforme. En analysant les dépenses d'investissement ($Y=-13\,651\,524,68x+81\,419\,431,26$) celles –ci ont évolué négativement c'est-à-dire à la baisse.

Au regard des estimations et des comparaisons des moyennes que nous venons d'établir entre l'évolution des recettes et des dépenses d'investissement de la mairie, nous concluons que ;

- Les recettes avant et les recettes avec la réforme sont différentes comme le montre notre test d'égalité des espérances $P(T \leq t)$ bilatéral est égal $0,01 < 0,05$ qui est la marge d'erreur
- Les dépenses avant et les dépenses avec la réforme ne sont pas différentes partant ces résultats : $P(T \leq t)$ bilatéral est égal $0,5216724430,05$ qui est la marge d'erreur
- Les dépenses d'investissement avant et les dépenses d'investissement avec la réforme ne diffèrent pas comme le montre le résultat de notre test $P(T \leq t)$ bilatéral est **de** $1 >$ qui est la marge d'erreur

Eu égard à ce qui précède, notre première hypothèse est confirmée, notre deuxième hypothèse est infirmée et notre troisième hypothèse est partiellement confirmée car les écarts sur les moyennes des dépenses d'investissement ne sont pas favorables.

En comparant ce résultat à celui obtenu par :

- **RAIVONIRINA Naomi Andréa** dans son travail de DEA portant sur « Budget Participatif, outil pour l'amélioration de la gouvernance locale : cas de la commune d'Alakamisy Fenoarivo » au Madagascar, ce travail le confirme en moitié car les dépenses d'investissement ne sont pas proportionnelles aux recettes engagées pendant la période en réforme.
- **Birindwa Mutayongwa** dans son mémoire de master portant sur « Financement et Efficacité de la Gestion des Entités Territoriales Décentralisées en République Démocratique du Congo, Cas de la Ville de Kisangani en Province de la Tshopo », notre résultat est loin de celui obtenu par Birindwa car les recettes réalisées localement peuvent efficacement contribuer au développement s'il y a rationalité d'utilisation des recettes par les entités décentralisées.

CONCLUSION

Au terme de notre analyse sur la réforme des finances publiques du budget participatif dans les ETD et son évaluation, nous avons voulu apporter un outil incontournable dans la gestion et la participation des parties prenantes dans l'élaboration et l'exécution du budget. Ce travail est un nouvel élément inscrit dans le domaine des Finances publiques qui peut servir d'une part à la formulation de multiples théories et d'autre part de référence aux chercheurs qui voudront bien avancer dans une matière similaire à celle abordée. Les résultats de cette étude, permettent aux décideurs au niveau de la Mairie de Goma et aux partenaires de l'Etat congolais intervenant dans la mise en œuvre des réformes des finances publiques en général et particulièrement dans le budget participatif des ETD, de prendre d'autres mesures pour améliorer leur intervention dans cette démarche.

Somme toute, le budget participatif accroît les recettes de l'administration publique, il est nécessaire de recadrer les dépenses d'investissement pour atteindre l'efficacité. Cette recherche est un champ ouvert pour tout chercheur qui voudra améliorer les finances publiques des Entités Territoriales Décentralisées.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

A. DICTIONNAIRE

1. GUILLIEN R. et VINCENT J., (2001), *Lexique des termes juridiques*, 13^e éd, Paris, Dalloz

B. OUVRAGES ET PUBLICATIONS DIVERS

1. ABERS, REBECCA, (1998), « *La participation populaire à Porto Alègre, au Brésil* », les *Annales de la recherche urbaine*. P 70-81

2. ABERS, REBECCA, (2002), « *Budget Participatif : Réflexions sur son perfectionnement et son élargissement*

3. BACQUE, MARIE-HELENE, HEM-I REY ET YVES S (2005), *La démocratie participative, modèles de Gestion de proximité et démocratie participative, une perspective comparative*. Paris, La Découverte

4. BARA, GUEYE, (2008), *Programme Réussir la Décentralisation. Le Budget Participatif en pratique. Un guide pratique destiné aux acteurs locaux*. Mars.

5. BEVORT, ANTOINE, (2002), « Pour une démocratie participative. Paris, Presses de Sciences

6. BLONDEAUX, (2001), *Démocratie locale et participation citoyenne : la promesse et le piège*, Mouvement, Paris, la Découverte, n°18, novembre –décembre

7. BOUVIER M., (2007.), *Introduction au droit fiscal général et à la théorie de l'impôt*, ISBN,

8. CABANNES Y., (2006/5), « *Les budgets participatifs en Amérique latine. De Porto Alègre à l'Amérique centrale, en passant par la zone andine : tendances, défis et limites* », in *Mouvements*,

9. DANIEL, L. (1998), *Les institutions de gouvernance dans les pays arabes*, le harmattan

10. ENDA, ECOPOP, (2006), *Expériences de Budget Participatif en Afrique francophone et à Madagascar*,

11. FEDOZZI, L., (2002) « Un nouveau monde en construction, Evaluation de l'expérience du Budget Participatif de Porto Alègre, Brésil ». Porto Alègre : Guayí.

12. Loi des finances No 22/071 du 28 décembre 2022 pour l'exercice 2023

13. MUZELLEC, (2006) ; *Finances Publiques* ; 14^{ème} ; Éd Dalloz ; Paris.

14. GERARD, M., (2015), *Gouvernance et innovations dans le système énergétique de nouveau défis pour les collectivités territoriales*, édition l'harmattan, grêle,

15. HAMEL, PIERRE (2003), *Participation, consultation publique et enjeux urbains. Le cadre du débat public à Montréal et son évolution*. Montréal : Université de Montréal

16. KLAUS, F. (2005), « *Démocratie participative et gouvernance interactive au Brésil* : Santos,

porto Alegre et Curitiba », *espace et société*/4/N° 123

17.UN-HABITAT & ENDA ECOPOP, (2008), *Le Budget Participatif en Afrique. Guide pour la formation en pays francophones. TOME II: Méthodes et Approches*

C.TEXTES OFFICIELS

1.Institut International pour l'Environnement et le Développement (IIED) et la Banque Mondiale, Atelier d'initiation sur l'approche et les outils participatifs de Contrôle Citoyen de l'Action Publique (CCAP), du 03 au 06 Mars 2004 au Sénégal

2.Ordonnance-loi n°71-087 du 14 septembre 1971 relative à l'impôt personnel minimum, articles 3 et 4

3.OHADA, Acte uniforme relatif au droit comptable et à l'information financière et Système comptable OHADA, Journal Officiel, Yaoundé, 15 février 2017.

4.OHADA, Acte uniforme relatif au droit comptable et à l'information financière et Système comptable OHADA, Brazzaville, janvier ,2017.